



“ LA VAE, UN OUTIL AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DE VOTRE ENTREPRISE ”

La VAE est un dispositif qui permet de valoriser les compétences et gagner en performance et en compétitivité.

Initiée par l'entreprise ou le collaborateur, c'est une démarche gagnant-gagnant.

IMPLIQUER ET MOTIVER LES SALARIÉS

En les accompagnant dans cette démarche,

- Vous reconnaissez qu'ils ont acquis des compétences,
- Vous leur donnez l'opportunité d'acquies un diplôme ou un certificat professionnel,
- Vous les fidélisez en développant le sentiment d'appartenance à l'entreprise.

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE L'ENTREPRISE

La VAE, grâce à l'identification et la reconnaissance des compétences,

- Favorise la mobilité interne,
- Facilite la reconfiguration de postes et de fonctions,
- Permet l'adaptation des parcours de vos salariés aux besoins de l'entreprise.

CONSOLIDER ET PÉRENNISER LES COMPÉTENCES

La VAE est un moyen de :

- Mettre en cohérence la certification avec le poste occupé,
- Élever le niveau de qualification,
- Favoriser le transfert des savoir-faire entre salariés.



“ LUTTER CONTRE LES IDÉES REÇUES SUR LA VAE ”

VRAI...

« LA VAE EST UNE DÉMARCHÉ INDIVIDUELLE. »

La VAE peut être une réponse à une problématique transversale (mobilité, gestion de carrière...). Elle peut être initiée et portée par l'entreprise. Dans tous les cas, même si un seul salarié est concerné, ce dernier appréciera le fait d'être accompagné et soutenu dans son parcours.

FAUX

« LE SALARIÉ DEMANDERA UNE AUGMENTATION DE SALAIRE. »

La valorisation d'un collaborateur ne passe pas uniquement par une augmentation de salaire mais par une reconnaissance de son savoir-faire - « La mise en valeur du savoir-faire est parfois aussi importante qu'une prime qu'on peut lui donner pour lui dire qu'on est content de son travail ». * Il est souhaitable d'aborder la question en amont avec le salarié.

FAUX

« LA VAE C'EST COMPLIQUÉ. CELA S'ADRESSE PRINCIPALEMENT À L'ENCADREMENT. »

La VAE est une réponse pour reconnaître les compétences quel que soit le niveau de qualification. Le jury, composé de professionnels, est adapté à chacun des niveaux avec, par exemple, des mises en situation pour certaines qualifications techniques.

LA VAE, EN BREF

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La VAE, c'est la possibilité d'obtenir, en totalité ou en partie, une certification (diplôme, titre ou Certification de Qualification Professionnelle), à la condition que celle-ci soit inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

POUR QUI ?

Toute personne, sans condition d'âge, de statut et de niveau de formation, ayant au moins trois ans d'expérience salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec la certification visée.

QUEL FINANCEMENT ?

Inscrite dans le code du travail, la VAE fait partie du champ de la formation professionnelle continue. Plusieurs types de prise en charge existent :

- Plan de formation, DIF
- Les dépenses liées à l'accompagnement du salarié sont prises en charge par l'OPCAIM/ADEFIM dans la limite de 62 euros par heure et pour une durée maximum de 24 heures.
- Fongécif, Congés VAE

COMMENT ?

Les 5 étapes de la VAE

- 1 Se renseigner auprès des points relais conseil sur le diplôme ou la certification correspondant à l'expérience du salarié,
- 2 Cibler la certification,
- 3 Déposer une demande, auprès du certificateur dont relève la certification visée,
- 4 Constituer un dossier écrit ou être évalué lors d'une mise en situation,
- 5 Obtenir la validation totale ou partielle de la certification visée.

